



Berne, le 12 octobre 2016

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

**Modification de l'ordonnance sur le commerce itinérant :  
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche met aujourd'hui en consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur le projet de modification de l'ordonnance sur le commerce itinérant.

La procédure de consultation dure jusqu'au

**27 janvier 2017.**

Depuis l'entrée en vigueur de la législation sur le commerce itinérant, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, certains points nécessitant une amélioration ont été mis en lumière. Dans le projet de modification, la durée du retrait de l'autorisation pour les commerçants itinérants est clairement arrêtée.

Dans le domaine de l'activité foraine, la collaboration entre le SECO et les organismes d'inspection est également définie plus clairement. Conformément à la pratique actuelle, certaines installations gonflables sont intégrées à la liste des installations dispensées de l'attestation de sécurité. Les montants de la couverture d'assurance prévus jusqu'à présent ne correspondant plus toujours aux réalités actuelles, ils doivent être adaptés en conséquence.

Nous vous invitons à donner votre avis sur le projet de modification et sur les explications que contient le rapport explicatif.

Le dossier de l'audition peut être obtenu à l'adresse suivante:  
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), raison pour laquelle nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position de préférence par voie électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**), dans la limite du délai imparti, à l'adresse électronique suivante:

nadine.mischler@seco.admin.ch

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions en outre de nous indiquer les personnes de contact pour ce dossier et leurs coordonnées.

Veillez contacter M. Guido Sutter pour tout renseignement utile°:  
058 462 28 14.

D'avance, nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR



Johann N. Schneider-Ammann